



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Union Laïque de MIRIBEL

Le 26 novembre 2024, à MIRIBEL, les membres de l'association UNION LAIQUE de MIRIBEL se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Bureau (Responsables des Commissions RH, Finances et Culture & Communication).

Il a été établi une feuille d'appel. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Présents : 33 personnes votantes, 6 invités et 2 salariés non-votants
+ 30 pouvoirs (1 administrateur peut détenir 2 pouvoirs)

TOTAL DES VOTANTS : 63

L'Assemblée Générale a été présidée par la Responsable de Commission RH, Muriel BOST et les membres du conseil collégial présents ainsi que la directrice Ludmilla SCHNEIDER.

Mme. SCHNEIDER a été désignée Secrétaire de Séance.

M. Yves BORDY a été défini comme scrutateur.

Invités présents : M. DELOCHE (élu CCMP), Mme BERTHOT (directrice de la CCMP) ; Mme BOUVIER (élu Mairie) ; Mme JACQUET (expert-comptable FIDUCIAL) ; M. PETIT (CESAM) ; M.SERIS ET M.QUERRY (UFOLEP).

Etaient excusés : M. BERTHO, M. BROUTY et M. FONBONNE membres du conseil collégial et les intervenants ULM en activité pendant l'AG.

L'Assemblée a pu valablement délibérer, conformément à ses statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par Ludmilla SCHNEIDER :

- ✚ Présentation du rapport moral / rapport d'activités des sections / vote,
- ✚ Présentation du rapport financier / vote,
- ✚ Rapport d'activité et Présentation des projets,
- ✚ Cotisations et frais de déplacements / vote,
- ✚ Election, Renouvellement des membres du Conseil Collégial / vote,
- ✚ Réunion du Conseil Collégial

La présentation sera mise en ligne sur le site de l'ULM suite à l'Assemblée Générale.

En introduction, il est fait lecture du mot du conseil Collégial par madame Muriel BOST, membre du conseil et responsable de la commission RH.

L'ULM est un bel exemple de structure multidisciplinaire (sport et culture) et multigénérationnelle au niveau adhérents et bénévoles.

Chaque membre, chaque bénévole, chaque partenaire, apporte une valeur inestimable à notre association. Ensemble, nous avons accompli de grandes choses et nous continuerons à faire une différence dans notre communauté.

Notre association a un rôle crucial à jouer dans la vie de notre ville. **Nous gardons 2/3 de nos inscrits par an.**

Nous tenons à souligner la grande motivation et l'engouement de nos intervenants dans les différentes sections et la préparation des événements ainsi que les salariés qui œuvrent pour l'ULM. Nous voulons enfin remercier notre Directrice, véritable chef d'orchestre dans cette structure aux multiples facettes.

Nous pouvons être fiers de notre action auprès de nos adhérents mais aussi de la place que tient cette association dans la ville et sur le territoire CCMP.

➤ RAPPORT MORAL :

Il est fait lecture du rapport moral par Muriel BOST et Ludmilla SCHNEIDER.

Le rapport intègre la vie des sections et certains responsables des sections ont pu donner quelques informations complémentaires.

Présentation des effectifs de l'ULM : 897 inscrits en 2023/2024

- Nécessité de recruter 1 représentant pour les sections gym et poterie afin d'être représentées au conseil collégial et de coordonner les actions au sein de la section. C'est aussi une obligation statutaire.

Rapport moral / résultats du vote :

Contre :0 / Abstention :0 / Pour : Unanimité des présents et de leurs pouvoirs. Soit 63 voix

➤ RAPPORT FINANCIER :

Il est fait lecture du rapport financier par Ludmilla Schneider avec des explications détaillées.

Ludmilla SCHNEIDER précise que l'ULM affiche un résultat bénéficiaire de 3 595€ sur 2023/2024 grâce à une gestion très rigoureuse, un plan de redressement et des sections qui organisent des événements sur le territoire. Toutefois ce bénéfice est dû en partie à l'arrêt de travail pour maladie d'une salariée avec un remboursement de la Sécurité Sociale de 7 500€.

Malgré tout, l'ULM est sur le bon chemin si nous maintenons une gestion maîtrisée et que nous continuons nos démarches de redressement.

✚ Compte résultat saison 2023/2024

Explication des recettes :

- les activités culturelles (spectacles des sections, festival et buvettes) génèrent **11 087,76€** de résultat bénéficiaire sur les actions uniquement. Elles créent une dynamique locale et permettent d'apporter des recettes conséquentes au budget de l'association.



- une amélioration des recettes entre la saison dernière et ce bilan, avec une hausse de 32 283€ soit le retour des adhérents aux activités.

Ludmilla SCHNEIDER explique que malgré l'augmentation des inscrits, nos charges (charges fixes et salaires des salariés et intervenants) **restent trop élevées**. C'est pourquoi, nous avons dû réévaluer progressivement tous les tarifs de la plaquette des activités ULM sur la saison 2024/2025. **Nous devons finaliser cette démarche les autres saisons pour augmenter le coût de nos revenus (inscriptions) sans trop impacter les finances de nos adhérents mais tout en garantissant la santé financière de l'association.**

Explication des charges:

- Augmentation des charges globalement avec le retour d'une activité normale
- Embauche en CDD, en début de saison sur 30 semaines avec 4 675,23€ de charges, d'une aide gymnastique pour appuyer l'intervenante dans l'installation du matériel et lui permettre d'assurer les cours en toute sécurité.
- Cours judo Eveils dédoublés en début de saison pour éviter les sureffectifs
- Revalorisation financière d'un intervenant de Ain Profession Sports
- Augmentation de la masse salariale : impact de l'augmentation du SMIC et des obligations conventionnelles
- Déficit de la section cinéma (- 2 360,49€) car il demeure toujours un décalage de la subvention avec les 4/12^{ème} en 2023 et 8/12^{ème} en 2024. A noter également une augmentation de la masse salariale avec les obligations conventionnelles et les provisions retraite.
- Il nous manque encore près de 8 000 euros de recettes, si nous comparons avec la saison la plus favorable, en 2018

Intervention de Mme Emilie JACQUET, FIDUCIAL : pas de remarques, elle valide nos comptes. Des précisions sont données sur les charges importantes des provisions retraite de l'ULM du fait de la revalorisation du taux d'actualisation entre 2023 et 2024. Sur l'exercice précédent, il n'y avait pas de dotation mais une reprise de provision du fait de la réforme des retraites qui a augmenté la durée de l'âge légal de départ à la retraite.

🚩 **Les prévisions de la saison 2024/2025** montrent qu'il faut rester prudents dans nos dépenses et sécuriser la structure avec le soutien de la municipalité et de la CCMP. Toutefois ce développement et la gestion en profondeur de notre association ne pourra pas se passer de l'accroissement du temps de travail de notre directrice qui n'est actuellement qu'à 24h hebdomadaires (3 jours par semaine). Plusieurs scénarii sont en cours de réflexion au conseil collégial pour répondre à ce besoin RH mais aussi à la nécessité de se mettre en conformité avec la convention collective et son profil de poste. La Municipalité a également été saisie par cette nécessité RH et un soutien, pour accroître ce temps de travail, est à l'étude de leur côté.



Nous sommes face également à ce jour à une réflexion sur le devenir de la section ULM cinéma avec la fin de la subvention de la CCMP annoncée pour fin 2026 pour l'ouverture du miniplexe en 2027.

Aussi une vingtaine d'emplois à temps partiel (mais pour certains cela représente leurs seuls revenus) dépendent de la santé financière de l'association.

Il est fait la présentation du budget prévisionnel 2024/2025. L'association sera à l'équilibre des comptes avec son plan de gestion maintenu et la poursuite de la réévaluation des tarifs plaquette pour couvrir toutes les charges fixes et absorber le déficit structurel de la section « administration ». Le soutien des subventions des collectivités reste nécessaire actuellement. Objectif visé : chercher l'autonomie financière de l'association par son développement. **Prévoir d'atteindre 60 € de contribution par inscrit, par cours et par section pour participer à l'ensemble des charges fixes de fonctionnement et pour avoir un budget de l'association à minima à l'équilibre.**

DEPENSES prévisionnelles 2024/2025 :

- Augmentation du temps de gestion salariée de l'association et mise en conformité conventionnelle
- Embauche d'une aide Gym : 33 semaines d'activité coût Ain Profession Sports (APS) : 7 500€ TCC
- Revalorisation financière de certains intervenants APS et autoentrepreneurs à la suite de l'inflation.
- Augmentation de la masse salariale avec l'impact de l'augmentation du smic annoncée et les obligations conventionnelles.

RECETTES prévisionnelles 2024/2025 :

- Développer le sponsoring
- A terme, ouvrir d'autres sections pour augmenter le nombre d'inscrits et développer l'ULM.
- Demandes de subventions sur la saison pour 2025
 - **CCMP** : demande de 31 856€ cinéma soit +3 869€ par rapport à 2024 (provision retraite et augmentation smic incluses)
 - **Mairie** : demande de 44 495€ Mairie soit + 8 345 € par rapport à 2024 pour soutenir les charges de fonctionnement de l'ULM.

Intervention de M. DELOCHE (Vice-président CCMP en charge du sport, de la culture et de l'éducation) qui explique que la section cinéma de l'ULM est historiquement reconnue d'intérêt communautaire car elle participe au projet de territoire de la CCMP et au développement culturel



pour lequel la CCMP est engagée notamment en direction des publics scolaires. La section ULM cinéma est exclusivement financée par la CCMP et cette subvention n'intervient pas directement dans le soutien au fonctionnement de l'association ULM. Toutefois, sans cette subvention de la section ULM cinéma, l'association afficherait un déficit de plus de 27 000€ qui impacterait toutes les sections. L'arrivée du nouveau miniplexe mettra fin au financement de la section ULM cinéma. Une demande de soutien communautaire aux activités de l'ULM pourra être étudiée au regard de la situation géographique de ses adhérents et de son intérêt.

Rapport financier / résultats du vote :

Contre :0 / Abstention : 2 / Pour : majorité des membres présents et de leurs pouvoirs. Soit 61 voix /63

➤ **TARIFS DES ADHESIONS ET FRAIS KM A L'ULM :**

- Aucune augmentation pour les adultes et les mineurs : résultats du vote :

Contre :0 /Abstention :0 / Pour : Unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs. Soit 63 voix

- Aucune augmentation frais KM : résultats du vote :

Contre :0 /Abstention :0 / Pour : Unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs. Soit 63 voix

➤ **ELECTION ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL COLLEGIAL**

3 membres du Conseil collégial sont en fin de mandat, mais les 3 le renouvèlent.

2 personnes sont démissionnaires, 1 personne radiée n'ayant pas la lettre de démission.

2 nouveaux membres intègrent le Conseil Collégial.

Ce qui porte cette assemblée à 19 membres.

L'Assemblée renouvèle :

- Christophe BONNARD
- Yves BORDY
- Muriel BOST

Et accepte la candidature de :

- DELRUE Laure (judo)
- TOULEMONDE Simon (judo)

En qualité de membres du Conseil Collégial

Conseil collégial / résultats du vote :

Contre :0 /Abstention :0 / Pour : Unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs. Soit 63 voix



Désignation des commissions

- Responsable commission finances : Yves BORDY

- Responsable commission communication : Célia CATRY

Membres : Christophe BONNARD, Chantal COCHET, Melissa ROUX, Magali ROUGER.

- Responsable commission RH : Muriel BOST

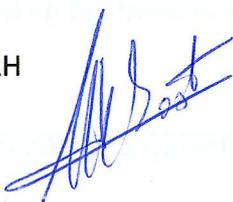
Membres : Christèle MARAT et Xavier SYLVESTRE.

L'ordre du jour étant épuisé, les séances AG suivies de l'élection du conseil collégial ont été levées à 21h25 autour d'un verre de l'amitié.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale, signé par les Responsables des Commissions et le Secrétaire de séance.

A Miribel, le 26 novembre 2024,

Responsable Commission RH
Muriel BOST



Responsable Commission Finances
Yves BORDY



Responsable Commission Culture & Communication
Célia CATRY

